

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE DU  
JEUDI 15 JUIN 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi quinze juin à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Villecresnes, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick FARCY, Maire.

Nombre de conseillers  
municipaux en exercice : 33

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 31

Absents : 2

### Présents :

Patrick FARCY, René-Jean CULLIER DE LABADIE, Stéphane RABANY, Dominique CARON, Didier FABRE, Catherine ARDIOT, Nicolas DUCELLIER, Beatriz LAPORTE GARCIA, Matthieu PIERRON, Marie-Annick PERSELLO, Pierre LENTIER, Yannick SKOEZ, Frédérique STRAZEL, Ana GOMES, Bernard VERGNAUD, Christelle BOURDAIS, Priscilla FERNANDO, Daniel CASCARINO, Virginie COPPIN, Robert HABIAC, Sébastien MONS, Annie BROSSARD, Lasaâd DAMMAK, Carolina TAVARES, Vincent HIRON, Marline GASSE

Délibération N° 2023-080

### Absents excusés :

Anne-Marie MARTINS donne pouvoir à Didier FABRE  
Estelle KOMANIECKI donne pouvoir à Virginie COPPIN  
Aurélien GAUTHIER donne pouvoir à René-Jean CULLIER DE LABADIE  
Chakia VOLKART donne pouvoir à Stéphane RABANY  
Hervé MANFRINI donne pouvoir à Dominique CARON

Ne participe pas au vote : 0

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

### Absents non représentés :

Pedro GRACIA, Lydie MESSAD

### Secrétaire de séance :

René-Jean CULLIER DE LABADIE

## ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION LES COMÉDIENS DE LA COLLINE

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le budget primitif 2023 ;

Considérant la demande de subvention exceptionnelle formulée par l'association Les Comédiens de la Colline en vue de lui permettre d'assurer des représentations théâtrales dans la salle La Rue à Mandres-les-Roses les 10 et 11 juin 2023 par courriel en date du 20 avril 2023 ;

Considérant l'absence d'une salle de spectacle à Villecresnes ;

Considérant la participation de cette association, par ses activités et ses projets, à la pratique théâtrale des Villecresnois et à l'animation et au rayonnement de la culture dans la commune ;

Considérant que la somme demandée est de 1 400 euros ;

**Sur proposition de Madame Frédérique STRAZEL, conseillère municipale ;**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;**

**Article 1 :** Décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 1 400 € (mille quatre cents euros) à l'association Les Comédiens de la Colline.

**Article 2 :** Impute la dépense correspondante au budget 2023 de la ville.

**Article 3 :** Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Trésorier principal de Boissy-Saint-Léger.

Fait et délibéré en séance les jour, mois, an susdits,

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme au registre,

Le maire,



Patrick FARCY



Secrétaire de séance,



René-Jean CULLIER DE LABADIE

Le Maire certifie le caractère exécutoire  
Du présent acte à compter du

**27 JUIN 2023**

Et pour copie conforme à l'original

Pour le Maire et par délégation

Patricia DURAND

Directrice Générale des Services

